

Procès-verbal CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 avril 2021

Mardi 27 avril 2021 à 18 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : Mercredi 21 avril 2021

Présents (28) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET- Jean FONTAINE- Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN – André THIMJO-Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN- Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER- Rémi KLEIN-Romain BONNET-Maurice SADZOT-Céline SICOLI-Patrick AMADEI-Véronique VIZET-Ludovic PICHON- Véronique NAUMOVIC-Taouffig DOUS-Liliane DUVAL-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN

André PASTERIS-Jocelyne BERRUEX-Fabrice DUGERDIL-Sandy USEGLIO-Jacques SARTELET-

Absents représentés (4) :

Nadejda HANDZHIEV donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
Aurélié LE NAVENAN donne pouvoir à Annette BORDON
Claire METRAL donne pouvoir à Christèle REBET
Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jocelyne BERRUEX

Absents : (1)

Ludwig BIANCHIN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Questions du public :

Courrier de Monsieur Henri BOESSOW :

«Je demande le changement du plancher (pourri) de la passerelle de l'Ugine entre la Rue de la Freille et la Rue de la Couttetaz.

Monsieur le Maire répond qu'il a pu constater le mauvais état du plancher lors de la visite de quartier qu'il a effectuée avec les élus le 17 avril, à l'occasion de la concertation pour la rue Allende. Le changement sera effectué prochainement.

-Ou en est le projet de la Cascade de Chedde, l'été approche.

Monsieur le Maire donne la parole à Véronique NAUMOVIC qui rappelle la volonté de classement par l'équipe municipale et la DREAL. Le projet est bien avancé avec deux axes de travail : l'aspect paysager et le volet patrimonial et historique. Elle précise que le processus de classement reste relativement long puisque les services de l'Etat indiquent une durée moyenne de deux à trois ans environ. Des aménagements sont d'ores et déjà budgétés pour cette année.

-Remettre en place le bloc d'entrée au stade de Chedde les quads tournent tous les weekends.

Monsieur le maire répond qu'avec Jean Fontaine, ils avaient constaté le mauvais emplacement du rocher et que l'information sera transmis aux services techniques pour faire le nécessaire.

-Ou en est la limitation de vitesse de la Rue des Prés moulins et la rue de Warens qui sont devenues des pistes d'essai, votre adjoint est au courant. »

Monsieur le Maire donne la parole à Jean FONTAINE.

Celui-ci explique qu'il existe deux limitations de vitesse sur ce secteur, une zone à 50km/h et une zone à 70km/h. La police municipale ainsi que la gendarmerie effectuent de nombreux contrôles de vitesse à cet endroit. Il précise que ce secteur fait en effet partie des lieux à sécuriser. Des coussins berlinois avaient été mis en place, puis supprimés suite aux réclamations des riverains concernant le bruit engendré par ces dispositifs. Il explique que des aménagements de surfaces seront testés cette année comme des chicanes pour réduire la vitesse, avec un renforcement des contrôles. Monsieur le Maire ajoute que le rétrécissement induit par les chicanes devrait en effet permettre de casser la vitesse.

Courrier de Monsieur Henri GARDET

« Pendant votre campagne électorale, vous avez dit que si vous êtes élus, vous passez le fonds air bois à 2000 euros au lieu de 500 euros actuellement.

Vous êtes élus, il n'y a plus de 2000 euros.

Vous décidez de donner 1000 euros donc 500 euros pour vous puisqu'il y avait 500 euros précédemment.

Normalement cette somme devrait être donnée après les élections, mais vous décidez de la mettre au 1^{er} aout.

Moi qui ai acheté un poêle à granules au mois de juillet, je touche les 500 euros de la municipalité précédente.

Merci Monsieur le Maire, faut-il croire les politiques ? »

Monsieur le Maire transmet la parole à Christèle REBET, 1^{ère} adjointe en charge du Développement Durable, de répondre.

Elle se dit désolée pour Monsieur GARDET et explique que l'instauration du doublement du Fonds Air Bois communal est tout d'abord soumis à conditions de ressources. Pour être effectif, il devait être avant tout validé en Conseil Municipal. La nouvelle municipalité ayant été installée le 3 juillet 2020, la délibération pour l'augmentation du Fonds Air Bois a été présentée lors du second Conseil municipal, le 31 juillet 2020. La demande M. Gardet étant antérieure au 30 juillet 2020, son dossier ne fut malheureusement pas éligible.

Christèle REBET fait ensuite un point sur le Fonds Air Bois : 9 dossiers ont été réceptionnés à ce jour dont 3 en attente de compléments d'informations, 6 dossiers complets dont 3 avec une aide supérieure à 500 euros, 2 dossiers à 1500 euros et 1 dossier à 2000 euros.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est possible de cumuler avec la Prime Rénov' sous conditions de ressources, bénéficier du crédit d'impôts et des certificats d'économie d'énergie.

Pour la demi-heure citoyenne en période de restriction sanitaire, Monsieur le Maire rappelle que les habitants peuvent adresser préalablement leurs questions au Conseil Municipal par mail ou par voie postale.

Il donne ensuite la parole à André THIMJO concernant le bilan de la station de Paine-Joux, présenté sous forme de diaporama.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance du Conseil Municipal à 18h28, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées.

Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2021-075 : Approbation du procès-verbal - Conseil municipal du 25 mars 2021

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

FINANCES

02 / DEL2021-076 : Compte administratif 2020 du Budget Principal

03 / DEL2021-077 : Compte administratif 2020 du Budget annexe Plaine-Joux

04/DEL2021-078 : Compte administratif du Budget Annexe de la base de loisirs

05 / DEL2021-079 : Compte administratif du Budget Annexe des Forêts

06 / DEL2021-080 : Compte administratif 2019 du Budget annexe de l'Eau

07 / DEL2021-081 : Compte administratif 2020 du Budget annexe de l'Assainissement

08/DEL2021-082 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget principal

09/DEL2021-083 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget annexe de Plaine-Joux

10 / DEL2021-084 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget annexe Base de Loisirs

11 / DEL2021-085 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget annexe des Forêts

12 / DEL2021-086 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget annexe Eau

13 / DEL2021-087 : Compte administratif 2020 : Affectation du résultat du Budget annexe Assainissement

14 / DEL2021-088 : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020- Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner Mme Christèle REBET, Présidente de séance.

Aucune opposition n'est émise.

Il indique ensuite au Conseil Municipal que les délibérations relatives aux différents comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats seront présentées par M. Alain ROGER, Adjoint en charge des finances.

M. Alain ROGER, adjoint aux Finances, procède à la présentation générale des comptes administratifs.

Pour chacun des budgets la situation s'exprime de la façon suivante :

Budget Principal - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	14 537 671,72	17 881 028,30	
Résultat de l'exercice			3 343 356,58
Report de l'exercice 2019		2 759 171,53	
Total avec report	14 537 671,72	20 640 199,83	
Résultat de clôture avant affectation			6 102 528,11
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	7 646 013,89	10 441 407,13	
Solde d'exercice			2 795 393,24
Report de l'exercice 2019	3 808 129,21		
Total avec report	11 454 143,10	10 441 407,13	
Résultat de clôture			-1 012 735,97
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	3 000 917,01	988 852,04	
Total avec R.à.R.	14 455 060,11	11 430 259,17	

PLAINE JOUX - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	756 091,29	756 092,45	
Résultat de l'exercice			1,16
Report de l'exercice 2019		82 025,94	
Total avec report	756 091,29	838 118,39	
Résultat de clôture avant affectation			82 027,10
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	482 824,98	221 456,63	
Solde d'exercice			-261 368,35
Report de l'exercice 2019		753 333,83	
Total avec report	482 824,98	974 790,46	
Résultat de clôture			491 965,48
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	53 496,85	0,00	
Total avec R.à.R.	536 321,83	974 790,46	

BASE DE LOISIRS - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	237 560,17	405 645,35	
Résultat de l'exercice			168 085,18
Report de l'exercice 2019		626 738,53	
Total avec report	237 560,17	1 032 383,88	
Résultat de clôture avant affectation			794 823,71
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	48 635,71	76 115,28	
Solde d'exercice			27 479,57
Report de l'exercice 2019		275 455,90	
Total avec report	48 635,71	351 571,18	
Résultat de clôture			302 935,47
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	59 000,00	0,00	
Total avec R.à.R.	107 635,71	351 571,18	

LES FORETS - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	19 734,85	19 737,30	
Résultat de l'exercice			2,45
Report de l'exercice 2019		8 367,70	
Total avec report	19 734,85	28 105,00	
Résultat de clôture avant affectation			8 370,15
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	0,00	14 438,00	
Solde d'exercice			14 438,00
Report de l'exercice 2019	14 438,00		
Total avec report	14 438,00	14 438,00	
Résultat de clôture			0,00
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	7 596,00	0,00	
Total avec R.à.R.	22 034,00	14 438,00	

EAU - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	1 177 055,75	1 414 673,29	
Résultat de l'exercice			237 617,54
Report de l'exercice 2019		301 025,19	
Total avec report	1 177 055,75	1 715 698,48	
Résultat de clôture avant affectation			538 642,73
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	626 504,15	557 903,13	
Solde d'exercice			-68 601,02
Report de l'exercice 2019		85 392,50	
Total avec report	626 504,15	643 295,63	
Résultat de clôture			16 791,48
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	220 680,83	100 750,00	
Total avec R.à.R.	847 184,98	744 045,63	

ASSAINISSEMENT - 2020			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	1 050 747,02	1 158 608,02	
Résultat de l'exercice			107 861,00
Report de l'exercice 2019		161 435,49	
Total avec report	1 050 747,02	1 320 043,51	
Résultat de clôture avant affectation			269 296,49
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2020	649 825,03	473 716,24	
Solde d'exercice			-176 108,79
Report de l'exercice 2019		126 360,02	
Total avec report	649 825,03	600 076,26	
Résultat de clôture			-49 748,77
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2021	28 604,94	22 575,00	
Total avec R.à.R.	678 429,97	622 651,26	

Le tableau relatif au compte administratif du CCAS est également présenté, le vote ayant cependant lieu prochainement, lors du Conseil d'administration du CCAS.

André PASTERIS demande à Alain ROGER de bien vouloir préciser que la bonne santé des finances de la commune est avant tout due à la gestion efficace de la municipalité de Messieurs KOLLIBAY et DREVON.

Alain ROGER répond que l'équipe municipale précédente a en effet très bien géré les finances de la commune et que la municipalité actuelle l'a déjà souligné de nombreuses fois.

André PASTERIS fait part ensuite de son inquiétude quant aux investissements. Il appelle à la prudence, à l'image de la municipalité précédente qui n'a pas fait d'emprunts au cours des dernières années.

Ce à quoi Alain ROGER répond que l'équipe actuelle n'a certainement pas été élue pour ne pas faire d'investissements.

André PASTERIS demande quelles sont les orientations prévues concernant la CFE ?

Alain ROGER explique que les orientations seront présentées lors de la présentation du budget au mois de décembre et ajoute que l'on peut tout de même déjà donner une indication, à savoir que la commune a accepté, dans le cadre de dispositions législatives proposées, de réduire la CFE pour les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire.

Christèle REBET intervient à son tour, au sujet du budget des Forêts. Elle explique qu'il s'agit d'un budget compliqué, notamment à cause de la pénurie d'arbres entraînant même des vols d'arbres sur pied. Elle indique ensuite que la route forestière est donc une opportunité pour la gestion de nos forêts, et la possibilité de créer une filière dans notre région.

Concernant le vote des comptes administratifs, M. le Maire sort de la salle, de 18h33 à 18h38.

02/ Compte Administratif 2020 - Budget Principal

VOTE : UNANIMITE

03/ Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Plaine-Joux

VOTE : UNANIMITE

04/ Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Base de Loisirs

VOTE : UNANIMITE

05/ Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Forêts

VOTE : UNANIMITE

06/ Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Eau

VOTE : UNANIMITE

07/ Compte Administratif 2020 - Budget Annexe Assainissement

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil municipal et vote les délibérations suivantes :

08/ Affectation du résultat - Budget Principal

VOTE : UNANIMITE

09/ Affectation du résultat - Budget Annexe Plaine-Joux

VOTE : UNANIMITE

10/ Affectation du résultat - Budget Annexe Base de Loisirs

VOTE : UNANIMITE

11/ Affectation du résultat - Budget Annexe Forêts

VOTE : UNANIMITE

12/ Affectation du résultat - Budget Annexe Eau

VOTE : UNANIMITE

13/ Affectation du résultat - Budget Annexe Assainissement

VOTE : UNANIMITE

14/ Approbation des comptes de gestion ex. 2019 - Budget Principal et Budgets Annexes

VOTE : UNANIMITE

15 / DEL2021-089 : Demande de subvention au conseil départemental de la Haute-Savoie pour la station de Plaine-Joux

Alain ROGER explique que la commune sollicite le département de la Haute-Savoie pour la station de Plaine-Joux suite à la fermeture administrative des remontées mécaniques imposée par l'épidémie de coronavirus ; le département ayant en effet lancé un plan de soutien pour accompagner les collectivités support de station de ski alpin, au titre de sa compétence tourisme.

Monsieur le Maire tient à remercier le Conseil départemental pour sa présence et son soutien aux stations de ski ainsi qu'aux ski-clubs, pendant la crise sanitaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

16 / DEL2021-090 : Comité consultatif Sentiers et Montagne-Désignation de nouveaux Membres

Jean-Yves DEMELUN rappelle qu'un comité consultatif « **SENTIERS ET MONTAGNE** » a été créé en février 2021. Deux nouveaux membres ayant émis le souhait d'intégrer ce comité consultatif « **SENTIERS ET MONTAGNE** », il est proposé au conseil municipal de voter la nouvelle composition du comité telle qu'indiqué ci-dessous :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
M. Jean-Yves DEMELUN (Président)	M. Patrick AMADEI
M. André TIMHJO	M. Rémi KLEIN
M. Bruno VALENTIN	M. Romain BONNET
M. Clément VALENTIN	Mme Claire METRAL
Mme Aurélie LE NAVENAN	
MEMBRES EXTERIEURS	
M. Marc CARRERE	M. Eliot HENNION
M. Gérard DECORPS	M. Sébastien TALOTTI
M. Patrice DUCOUDRAY	M. Louis RAMELLO
M. Jacques JANEL	M. Gaël ARMAND
M. Yves DETRY	

Jean-Yves DEMELUN demande que soit ajouté un membre : Monsieur Bernard RIOUFFRAY, celui-ci ayant demandé à intégrer dès l'automne le comité consultatif Sentiers et Montagne.

Jacques SARTELET prend la parole et demande pourquoi il n'a pas été convié à la première réunion de ce comité consultatif dont il est membre.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit certainement d'un oubli et qu'il sera bien entendu convié à la prochaine réunion.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 / DEL2021-091 : Création du Comité consultatif Environnement

Christèle REBET propose au conseil de créer le comité « **ENVIRONNEMENT** » chargé d'étudier les questions relatives aux thématiques de l'environnement et donner au conseil son avis relatif aux projets ou mesures pouvant être prises dans ce champ de compétence, et composé des membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
Mme Christèle REBET (Présidente)	Mme Nadejda HANDZHIEV
Mme Annette BORDON	M. Jean FONTAINE
Mme Aurélie LE NAVENAN	M. Rémi KLEIN
M. Bruno VALENTIN	Mme Vanessa TOURNIER
M. Fabrice DUGERDIL	M. Maurice SADZOT
MEMBRES EXTERIEURS	
M. Elouan ROBERT	M. Jean GAZZANO
M. Nicolas COURTOIS	M. Pierre MOREL
M. René NENNA	M. Morgan ROUX
M. Christian SCHWOEHRER	M. Gérard HOLZEM

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

PETITE ENFANCE**18 / DEL2021-092 : Avenant au contrat Enfance-Jeunesse (C.E.J) pour augmenter la capacité du multi-accueil**

Vanessa TOURNIER explique que la commune de Passy souhaite intégrer au C.E.J une augmentation de l'agrément du multi-accueil Passy p'tits à compter du 1^{er} Septembre 2021, la capacité d'accueil de la crèche familiale diminuant de 3 places suite au départ en retraite d'une assistante maternelle en janvier 2022.

La commune doit ainsi présenter ses nouvelles actions pour obtenir un financement dans le cadre du contrat 2018/2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19 DEL2021-093 : Demandes de subvention à la CAF pour la réfection des peintures de trois crèches

Vanessa TOURNIER informe le conseil municipal que le service Petite Enfance a adressé trois demandes de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant la réfection des peintures de certaines pièces du Multi-accueil Passy P'tits à Chedde, des Oursons au Plateau d'Assy et de la Micro-crèche les Eterlous à Chedde, celles-ci pouvant représenter jusqu'à 80% des travaux, soit un total de **31 148.5 €**.

Monsieur le Maire souligne, comme l'a fait Alain ROGER lors de la présentation du compte administratif, le soutien financier conséquent de la CAF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20 / DEL2021-094 : Demandes de subvention au Réseau d'Ecoute et d'Appui et d'Accompagnement des Parents 74 (REAAP 74) pour l'organisation d'ateliers à destination des parents et d'une conférence

Vanessa TOURNIER rappelle que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est un dispositif partenarial de soutien à la parentalité piloté par la caisse d'Allocations familiales, le Conseil départemental, la Direction départementale de la Cohésion sociale et l'Education nationale qui favorise la mise en réseau des acteurs investis dans le soutien à la parentalité, leurs actions s'appuyant sur le savoir-faire et les compétences des parents avec pour objectif de les soutenir dans leur rôle éducatif.

Elle indique ensuite que deux cycles d'ateliers seront ainsi proposés sur 2021, animés par Laurence LOMBARD, ainsi qu'une conférence qui avait été annulée en 2020 suite à la pandémie, et qui sera donc proposée en ligne pour répondre aux directives sanitaires. Vanessa TOURNIER précise que les subventions peuvent atteindre jusqu'à 80% du montant total des projets soit 2475€ pour les deux cycles d'ateliers pour un montant de 3 094€ de dépenses et 640€ pour la conférence en ligne, pour un montant de 800€ de dépenses.

Monsieur le Maire précise que le thème de la conférence a été choisi par les parents.

Vanessa TOURNIER confirme, s'agissant du thème de l'impact de l'omniprésence des écrans dans la vie des enfants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

21 / DEL2021-095 : CCPMB-ACTEE/Contrat de refacturation- Clé de répartition du reste à charges aux communes

Christèle REBET informe l'assemblée que dans le cadre du programme ACTEE, la CCPMB a passé des marchés de réalisation d'audits énergétiques et d'acquisition d'un logiciel de suivi des consommations dont le suivi a été confié à la CCPMB par les communes membres. L'ensemble des actions bénéficient de financements du programme ACTEE porté par la FNCCR et de la Banque des Territoires. Les modalités de répartition des restes à charge du coût des prestations entre la CCPMB et ses communes membres, doivent être fixés par convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

22 / DEL2021-096 : Création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement saisonnier et un accroissement temporaire d'activité

Jean-Yves DEMELUN précise que la création des emplois suivants, résulte de la nécessité de recruter un agent contractuel pour assurer les missions liées à la saison touristique dans le cadre des activités estivales au sein de la base de loisirs ainsi qu'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein du service commande publique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23 / DEL2021-097 : Modification du tableau des emplois dans le cadre d'une nouvelle répartition de certaines postes au sein du service du Sport et des Finances

Jean-Yves DEMELUN indique que la modification du tableau des emplois résulte d'une nécessité de revoir la répartition des postes selon les besoins de certains services, le poste d'assistante administrative affecté sur les services équipements touristiques – sports - culture musique - fêtes et manifestations, étant ainsi recentré uniquement sur le service sport. Le poste préexistant d'assistante administrative au sein du service sport étant quant à lui transféré au service finances, pour répondre à une augmentation de la charge de travail.

24 / DEL2021-098 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à l'ouverture d'un centre de vaccinations liée à la crise sanitaire de la COVID

Jean-Yves DEMELUN précise que la création de l'emploi suivant, résulte de la nécessité de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à l'ouverture d'un centre de vaccinations liée à la crise sanitaire COVID

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

25 / DEL2021-099 : Constitution d'une servitude conventionnelle de passage du public : accès au City- stade de Marlioz

Belgin CETIN informe l'assemblée que dans le cadre de la rénovation du city stade de Marlioz et sa réouverture au public, il convient de statuer sur l'accès à cet équipement pendant ses heures d'ouverture. Il concerne les parcelles cadastrées section OI n°2833 et 3489 et nécessite la création d'une servitude de passage du public.

Belgin CETIN adresse ses remerciements à Haute-Savoie Habitat qui a monté le projet en collaboration avec les élus.

Jocelyne BERRUEX demande comment se passera la cohabitation avec la garderie péri-scolaire , concernant l'accès et notamment de 16h30 à 19h ?

Patrick AMADEI répond que l'accès sera conservé prioritairement par la garderie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

26 / DEL2021-100 : Réaménagement de la grande rue Salvador Allende-Approbation du groupement de commandes entre la commune de Passy et le Syane

Alain ROGER explique que les travaux de réaménagement de la Grande Rue Salvador Allende que la commune souhaite réaliser, comportent des travaux de surface, notamment de profiter (SYANE - Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie) de ces travaux pour procéder à l'effacement du réseau de distribution publique d'électricité, de télécommunications ainsi que la rénovation du réseau d'éclairage public en partenariat avec le SYANE .

Afin de mutualiser cette opération, il convient de constituer un groupement de commande entre la Commune de Passy et le SYANE ainsi qu'une commission de groupement pour l'attribution des marchés ; chaque membre devant ainsi désigner un représentant titulaire, M. Jean FONTAINE, et un représentant suppléant M. Alain ROGER.

Fabrice DUGERDIL indique qu'en l'absence de résultat concernant la concertation promise, le groupe PassyPassion s'abstiendra.

Cette délibération est donc adoptée à la majorité :

VOTE

pour : 26
contre : /
abstention : 6 (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-J.SARTELET-MC.AUBRY-S.USEGLIO)

AFFAIRES CULTURELLES

27 / DEL2021-101 : Ouverture d'un centre de vaccination COVID-19 au Parvis des Fiz- Signature avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'une convention de prise en charge des frais liés à cette ouverture

Christèle REBET indique que la commune de Passy a proposé à la Préfecture et à l'ARS, qui ont accepté, d'ouvrir un centre de vaccination COVID à partir du lundi 3 mai 2021, afin d'assurer la continuité de ce service aux habitants de la région puisque le centre de Sallanches ferme le 2 mai 2021 pour cause de travaux.

Elle explique que cette opération suppose la mise en place de moyens financiers et humains et la réalisation de plusieurs démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement de ce centre de vaccination. L'établissement d'une convention avec l'ARS permettra la prise en charge des surcoûts engendrés par cette création, un arrêté du maire permettra l'ouverture du centre de vaccination au Parvis des Fiz en modifiant la destination de cet Etablissement Recevant du Public, ainsi qu'une délégation de signature au coordinateur pour tous documents propres au fonctionnement quotidien du centre de vaccination.

Christèle REBET remercie Angélique EHRARD pour avoir accepté cette nouvelle mission et pour l'énergie déployée.

Monsieur le Maire remercie à son tour pour cet important travail engagé par les agents sous la houlette d'angélique EHRARD.

Christèle REBET tient à remercier également la ville de Sallanches pour la mise à disposition de ses agents, la première semaine de fonctionnement du centre.

Monsieur le Maire ajoute que la ville de Passy a e en effet la chance de bénéficier de l'expérience de Sallanches. Il indique également qu'un important centre de vaccination a récemment ouvert à la Roche sur Foron, mais que si l'on veut rester cohérent par rapport à la politique de lutte contre la pollution, il est utile d'ouvrir ce centre sur Passy, à proximité des habitant du Pays du Mont-Blancs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28 / DEL2021-102 : Convention de soutien à la lecture publique avec la Direction de la lecture publique du Conseil Savoie Mont Blanc – Savoie-Biblio

Delphine CHATRIAN rappelle que la bibliothèque municipale de Passy est gérée par les bénévoles de l'association Culture et Bibliothèque Pour Tous (CBPT) depuis de nombreuses années, et que la dernière convention de mise à disposition du local à CBPT datant de juin 2004 n'a jamais été remise à jour.

Elle indique que les problématiques exprimées depuis longtemps par les bénévoles concernaient la difficulté du renouvellement de l'équipe pour mener à bien l'ensemble des actions à destination de tous les publics et la charge de travail importante en matière administrative. La nouvelle municipalité a ainsi voté la création d'un poste de bibliothécaire à temps complet afin d'apporter un soutien aux bénévoles et d'assurer la continuité d'un service public de qualité et en parallèle, s'est rapprochée du département dans le but de connaître les soutiens possibles.

Delphine CHATRIAN explique ensuite que Savoie-Biblio propose son appui aux communes et EPCI des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires, ses services étant gratuits, à l'exception de certaines actions culturelles pour lesquelles une participation de la commune est demandée.

Les services proposés tiennent compte du « type » attribué pour l'année en cours au lieu de lecture, en fonction des données transmises dans le rapport annuel d'activité. Le type du lieu de lecture qualifie la qualité du service de lecture publique rendu aux usagers. Il est calculé sur la base de la population légale du territoire concerné.

En première intention, la bibliothèque municipale de Passy pourrait être référencée en bibliothèque de niveau B3 avec pour objectif principal la qualification du bibliothécaire recruté récemment. Ainsi, le premier soutien serait l'intégration de l'agent et des bénévoles à un parcours de formation.

L'accès aux services de Savoie-Biblio est soumis à une convention, et un avenant portant sur un objectif d'amélioration, entre le Conseil Savoie Mont Blanc.

Ce conventionnement suppose que la bibliothèque municipale ne soit plus rattachée à CBPT. La démarche de conventionnement auprès de Savoie-Biblio a été menée conjointement et en accord avec les bénévoles de CBPT. L'association nationale CBPT a été avisée officiellement de ce projet et mène en parallèle le processus de fermeture administrative de la délégation de Passy.

Ainsi, la bibliothèque de Passy devient un service municipal à part entière au sein duquel l'implication des bénévoles est maintenue grâce à la délibération DEL2020-168 autorisant la collectivité à faire appel à des bénévoles de manière non lucrative pour servir l'intérêt général.

Jacques SARTELET demande la parole et approuve cette initiative. Il demande si les agents pourront être formés ?

Delphine CHATRIAN répond qu'être rattaché à ce réseau présente de nombreux avantages et notamment les possibilités de formation. Elle indique que Valérie LUCE recrutée en tant que bibliothécaire en bénéficie actuellement, et que les démarches ont été amorcées pour que les bénévoles en bénéficient également.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

29 / DEL2021-103 : Projet de création d'un télésiège sur la station de Passy Plaine-Joux-Autorisation de poursuite du projet

André THIMJO explique que dans le cadre de la diversification 4 saisons et de la modernisation de la partie hivernale des installations de sa station de Plaine Joux, la commune de Passy souhaite engager un réaménagement de la partie supérieure de son domaine par l'installation d'un télésiège 4 places + tapis à pinces fixes avec un tapis d'embarquement. Cet appareil a pour objectif d'augmenter l'attractivité de la station et remplacera les téléskis de Barmus et Tour devenus obsolètes.

Ce projet répondra aux objectifs suivants :

- Améliorer, en saison estivale, l'accès à l'offre touristique existante (randonnées...) et développer de nouvelles activités (VTT, mini Via Ferrata, sentier pédagogique...)
- Permettre, en saison hivernale, d'améliorer l'accès à la partie haute du domaine et reconvertir la piste du télésiège en piste de descente après démontage des appareils et de valoriser les pistes existantes et les layons laissés libres par les téléskis démontés.
- Améliorer la sécurité et le confort des utilisateurs y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Le site exceptionnel dans lequel s'inscrit le projet devra être préservé et, bien que situé à l'extérieur de la réserve naturelle, il sera mené en concertation avec ASTERS, gestionnaire, comme en atteste l'étude d'impact environnementale conduite actuellement et pour une année complète.

Le coût du projet global (études, travaux télésièges et investissements complémentaires) est estimé à : 3 600 000 euros HT.

André PASTERIS demande ce que signifie « investissements complémentaires », et si le démantèlement et la dépollution ont été prévus ?

André THIMJO répond que le démontage de l'installation actuelle est effectivement prévu, la dépollution également, pour ce qui est en tout cas, prévisible.

André PASTERIS reprend la parole et met en garde les élus contre les sources de pollution qui peuvent être importantes concernant ces installations et qui ne sont à priori pas prises en compte, notamment les graisses d'entretien qui peuvent s'infiltrer dans le sol.

Monsieur le Maire répond qu'un bureau d'études travaille actuellement sur ce projet et que la dépollution est bien prévue.

Il ajoute que le projet intègre le fait que la réserve naturelle se trouve à proximité de la gare de départ ; il indique que le tracé aurait pu en effet monter au sommet du Tour mais que ceci aurait nécessité 4 ou 5 pylônes supplémentaires à 80 000 euros chacun et que au-delà du coût important, il n'était de toute façon pas question de hérissier la montagne de pylônes.

Monsieur le Maire précise ensuite que le téléski du Tour ne sera pas démonté tout de suite, le démontage concernant tout d'abord les installations à Barmus. Il dit également que ce projet se veut raisonnable et cohérent et que les dépenses seront ainsi étalées sur 2 années budgétaires.

Il ajoute que l'étude d'impact environnemental n'était pas obligatoire mais que celle-ci a été lancée afin de respecter l'espace en réserve naturelle, la commune travaillant en collaboration avec ASTERS.

Jean-Yves DEMELUN intervient et explique que de nombreuses associations prenant en charge les personnes victimes de handicap sont en attente de ces structures accessibles à tous. La station de Plaine-Joux sera ainsi en capacité d'accueillir ces personnes.

André PASTERIS demande alors comment feront ces personnes pour redescendre ?

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de descendre en fauteuil tout terrain.

André PASTERIS demande si l'on a une idée du coût d'exploitation de ces investissements ?

Monsieur le Maire répond que le chiffrage est en cours ; qu'un amortissement est prévu sur 30 ans, avec des recettes l'hiver mais désormais l'été également.

André PASTERIS rétorque que rien ne prouve que les recettes seront en augmentation, et que comme toute entreprise qui investit, la commune doit savoir ce qu'il en sera du retour sur investissement.

Monsieur le Maire répond que la commune a fait le choix d'investir et qu'il y aura effectivement des coûts supplémentaires au coût d'exploitation puisque l'installation fonctionnera l'été. Il précise que les commerçants de la station ainsi que l'ESF attendent le télésiège avec impatience.

André PASTERIS demande ensuite de quand date le télésiège ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un télésiège neuf. Il explique qu'il aurait été possible d'acheter un télésiège d'occasion mais qu'au-delà de la difficulté de trouver un appareil correspondant au même type de dénivelé, cette opération était plus risquée avec un appareil qui aurait une quinzaine d'années. Il précise qu'il existe un grand nombre de sociétés fabriquant ce type de remontées, ce qui est une chance pour la négociation.

André PASTERIS dit ensuite que cela lui paraît compliqué de relier la piste de l'arc en ciel.

André THIMJO répond que ceci est prévu dans le projet mais le remodelage de la piste restera limité.

Monsieur le Maire explique qu'il faut absolument éviter les excès de terrassements comme cela était le cas il y a une dizaine d'années en France, le but n'étant pas de « massacrer la montagne ». Il ajoute qu'une évaluation doit être réalisée car il existe un risque d'engorgement du téléski de l'arc en ciel.

André THIMJO confirme que c'est effectivement un risque et qu'il est prévu ultérieurement d'augmenter la capacité.

Monsieur le Maire s'adresse au groupe PassyPassion et indique que des données techniques complémentaires leur seront transmises dès que possible.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

VOTE

pour	:	26
contre	:	6 (A.PASTERIS-F.DUGERDIL-J.BERRUEX-J.SARTELET-MC.AUBRY-S.USEGLIO)
abstention	:	/

30 / DEL2021-104 : PITER - Convention ASTERS/PASSY/CCPMB –Réalisation des contenus de la scénographie de la coursive de Plaine-Joux

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Passy et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc sont partenaires du PITER PARCOURS – Un patrimoine, une identité, des parcours partagés, et plus particulièrement du Projet 4 du PITER, intitulé « Parcours d’interprétation du patrimoine naturel et culturel ».

Au sein de ce projet, la Commune de Passy a réalisé des travaux aboutissant à la création d’une coursive à la Maison de la Réserve Naturelle située à Plaine-Joux.

Dans le cadre de ce même projet, la CCPMB est maître d’ouvrage de l’action concernant la conception / réalisation de la scénographie qui sera installée notamment sur cette coursive. Elle doit permettre la valorisation du patrimoine naturel remarquable présent sur le territoire de la Commune, et plus particulièrement de la Réserve Naturelle, gérée par ASTERS – Conservatoire des Espaces naturels de Haute-Savoie.

ASTERS est un acteur clé dans cette démarche, à laquelle il est intégré depuis le début du projet. Il sera l’utilisateur final principal de ces nouveaux outils de médiation, afin de sensibiliser les publics aux thématiques qui seront mises en lumière à travers ce parcours de visite complémentaire à l’exposition permanente située à l’intérieur du Chalet d’accueil.

La Commune, la CCPMB et ASTERS partageant la nécessité de travailler ensemble au projet scénographique de la coursive de Plaine-Joux, ont souhaité définir les modalités de leur collaboration pour sa bonne réalisation.

La Convention précise donc le rôle de chacun, en vue de la rédaction des contenus, de la mise à disposition des images (animées ou non), et de la participation au Comité de relecture.

Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

31 / DEL2021-105 : PITER-Avenants aux conventions de délégation avec les communes pour la scénographie de Plaine-Joux

Monsieur le Maire explique que la CCPMB est chef de file du Projet 4 « **Parcours d’interprétation du patrimoine naturel et culturel** » et que ce projet fait partie intégrante du PITER – Plan Intégré Territorial intitulé « PARCOURS – un patrimoine, une identité, des parcours partagés ». Cet outil déployé par le Programme INTERREG France-Italie ALCOTRA permet aux territoires transfrontaliers ayant une stratégie de développement territorial intégré de financer, à l’aide des fonds européens, des projets découlant de leur stratégie commune. Les actions du Projet 4 sont financées à 85 % par le FEDER – Fonds Européen de Développement Régional.

Le budget du Projet 4 à l’échelle du territoire de la CCPMB est de 626 024 €, réparti comme suit :

- 232 134 € assumés par la CCPMB
- 220 370 € assumés par la Commune des Contamines-Montjoie
- 173 520 € assumés par la Commune de Passy

La CCPMB, en tant que chef de file, reçoit les fonds FEDER pour le compte des trois collectivités, et reverse la quote-part due aux Communes, qui sont des partenaires délégataires de l’intercommunalité.

L’organisation des flux financiers a été précisée dans le cadre de conventions de délégation entre la CCPMB et les Communes, votées en Conseil communautaire du 26 septembre 2018.

La Commune des Contamines-Montjoie a décidé, en fin d’année 2020, de modifier son implication au sein du Projet 4 : elle ne souhaite pas que le projet scénographique prévu à la Maison du Tour du Mont-Blanc soit réalisé dans le cadre du PITER. La situation financière de la Commune au vu des conséquences économiques de la crise du Covid-19 l’amène à privilégier d’autres actions. Elle prévoit néanmoins de concrétiser ce projet dans les années à venir.

Monsieur le Maire indique ensuite que cette modification implique une ventilation des crédits revue, afin de ne pas perdre les financements acquis au sein du projet et que la réalisation des équipements scénographiques étant portée par la CCPMB, **il a été possible de proposer à la Commune de Passy de bénéficier de ces crédits afin de renforcer le projet scénographique initial prévu au chalet d'accueil de Plaine-Joux au niveau de la coursive** permettant d'accéder à l'exposition d'ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie.

Ces modifications apportées aux actions portées par la CCPMB et les Communes ont été acceptées par le Comité de Suivi du Programme INTERREG France-Italie ALCOTRA, réuni le 3 février 2021.

Afin de prendre en compte les conséquences induites par ces modifications sur les budgets des partenaires, il est nécessaire de les formaliser par des avenants aux conventions de délégation entre la CCPMB et les Communes.

Cette modification des conventions de délégation intégrera également une régularisation des montants forfaitaires appliqués aux frais de personnel et administratifs, suite à une demande d'harmonisation exprimée par le Programme ALCOTRA à l'issue du Comité de Suivi du 3 février 2021, qui modifie du même coup le détail des budgets des collectivités, sans affecter la somme totale dédiée au territoire du Pays du Mont-Blanc (cf. annexe financière des avenants), et la modification de leur durée induite par la prorogation accordée au Projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DIVERS

32 / DEL2021-106 : CCPMB-Ordures ménagères/Convention de mise à disposition de stationnement

Alain ROGER informe l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères et en l'absence de bâtiment prévu à cet usage, la commune de Passy met à disposition de la Communauté de Communes une partie de son centre technique municipal, permettant ainsi :

*Le stationnement de deux véhicules de collecte en extérieur et deux en extérieur.

*Le stockage de petit matériel et pneumatique à l'intérieur du centre technique municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



Décisions du Maire

Les décisions sont consultables dans le dossier du Conseil Municipal (Secrétariat Général)

17/21	Modification de l'article 2 de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de copies des documents administratifs Ajout d'une adresse aux lieux de la recette encaissement → agence postale -118 avenue du docteur jacques Arnaud
19/21	Conventions de mise à disposition des locaux communaux pour l'année 2021
20/21	Contrats d'occupation du Parvis des Fiz pour l'année 2021
21/21	Piscine tournesol de Marlioz Rénovation des dispositifs d'ouverture de la coupole-Phase 2 Marché conclu avec le groupement Baudin Châteauneuf/BC Maintenance équipements à Chassieu Pour un montant de 275 000,00€ HT
22/21	Création de la régie de recettes pour la location de la salle du stade de football
23/21	Complément des tarifs communaux 2021
24/21	Fourniture et pose des équipements de cuisine pour l'office des restaurants scolaires et de la résidence Passyflore Avenant N°2 Marché conclu avec l'entreprise Cuisine Froid Montagne à Cran Gevrier Pour un montant de 1 586,40€ HT portant le nouveau marché à 59 788,08€ HT

Demandes d'autorisations d'urbanisme déposées sur les biens communaux

Les dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme sont consultables dès lors que l'instruction est close.

Période : Janvier –Avril 2021

Nombre de dossiers : 1

Date dépôt	Pétitionnaire	N° dossier	Objet des travaux	Adresse des travaux
28/01/2021	COMMUNE	PD07420821A0001	Déconstruction de la salle J.Pernot	708, Avenue des Grandes Platières

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Jean FONTAINE



Le Maire,
Raphaël CASTERA,

